

**INTER.**  
INTERPROFESSION  
DES VINS DE LOIRE **Loire**

*Interloire vous propose 2 webinaires sur*

## **La RSE de la vigne au verre**

Mercredi

**4 DÉCEMBRE**

**12h - 13h**

Webinaire animé par  
**Terra Vitis**



&

Vendredi

**13 DÉCEMBRE**

**12h - 13h**

Webinaire animé par  
**Vignerons engagés**



*C'est quoi la RSE - Grands principes RSE pour la filière vin  
Comment se lancer ? 5 étapes clés - Focus sur le label qui anime le webinaire*



# Présentation Terra Vitis

Interloire  
4 décembre 2024

# TERRA VITIS : UN TRIPTYQUE

ASSOCIATION - CERTIFICATION - MARQUE



## Une association d'acteurs responsables

Viticulteurs-vignerons  
Caves coopératives  
Négoces



## Une certification responsable, spécifique à la filière

Un cahier des charges exigeant  
Un **contrôle annuel et indépendant de tous les opérateurs**  
Une expérience de 26 ans !



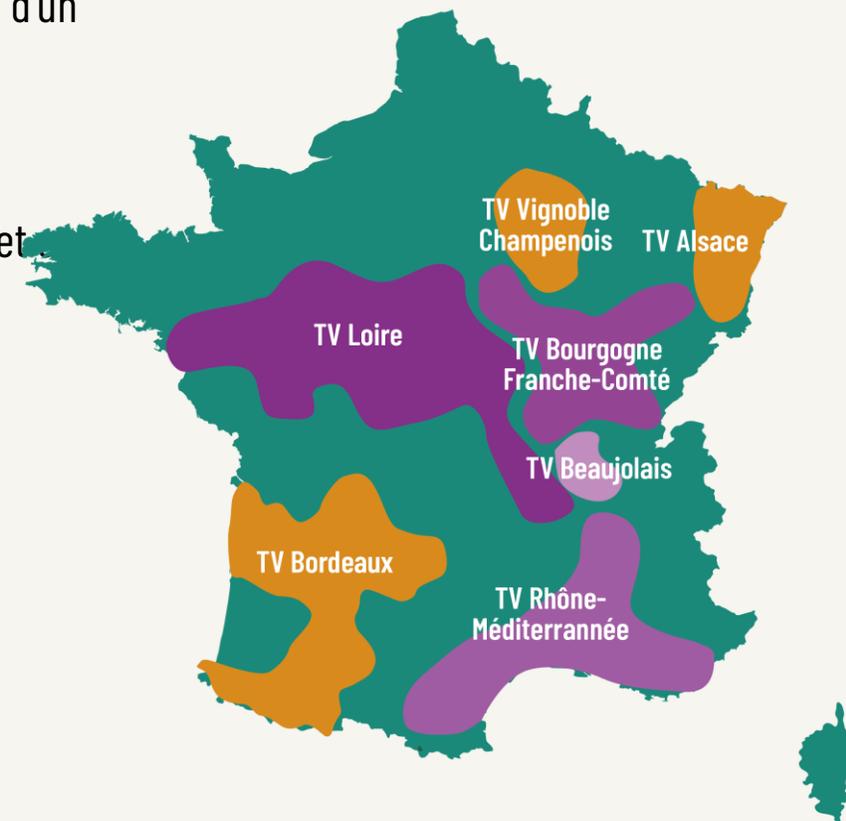
## Une marque déposée et reconnaissable

# UNE ASSOCIATION STRUCTUREE A L'ECHELLE NATIONALE

1 FEDERATION NATIONALE - 7 ASSOCIATIONS REGIONALES

- Une vision commune :
  - Agir au quotidien pour des exploitations viables et résilientes au sein d'un environnement préservé et pouvoir les transmettre aux générations futures
- Une démarche associative et indépendante :
  - S'appuyant aujourd'hui sur 7 associations régionales, pour un ancrage local et plus proche du terrain
  - Gouvernance représentative de l'ensemble des adhérents
- Une démarche présente à l'échelle nationale :
  - ≈ **2 000** adhérents
  - + **48 000** ha engagés dans la démarche
  - **220** AOP et IGP

+6% du vignoble français

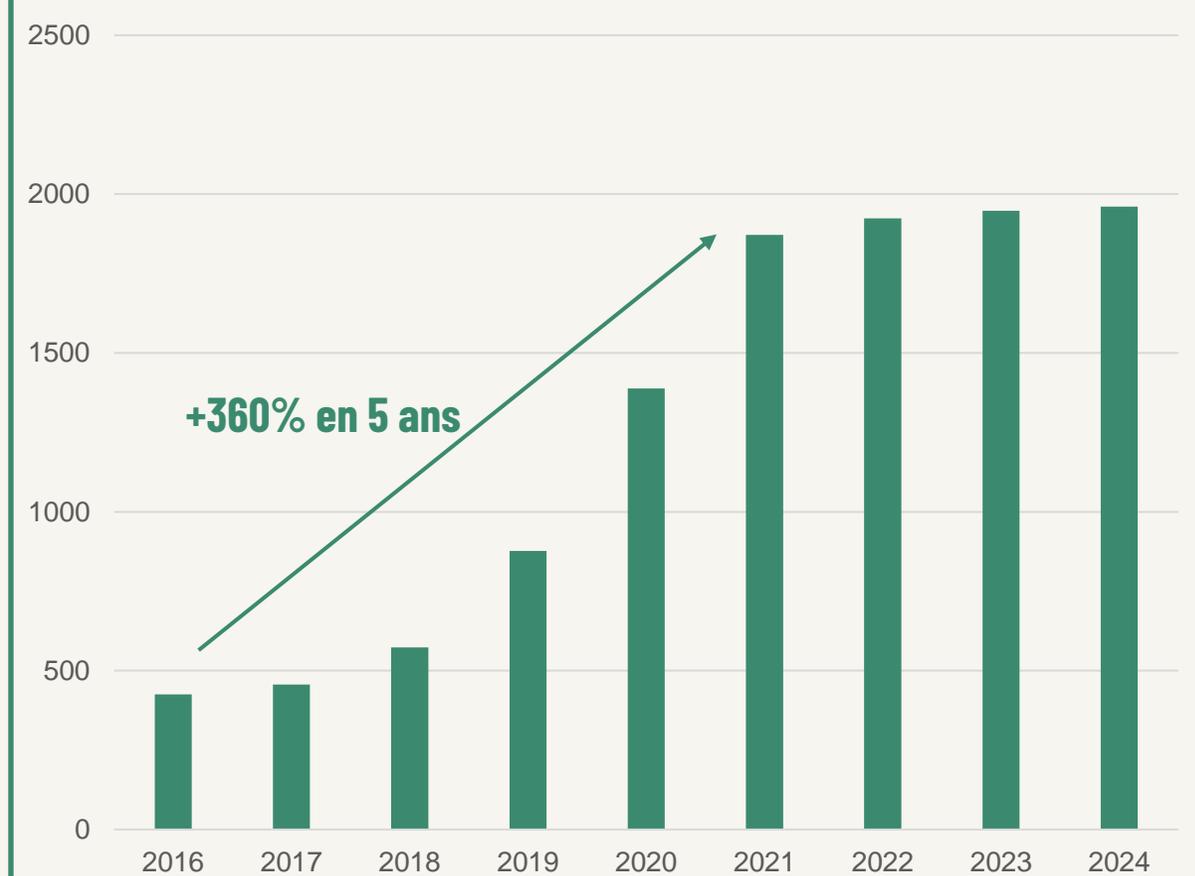


La liste des adhérents certifiés en 2023 est disponible dans l'annuaire sur notre site

# UNE ASSOCIATION STRUCTUREE A L'ECHELLE NATIONALE

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS - Evolution

### Evolution du nombre d'adhérents Terra Vitis



### Evolution de la surface (hA) Terra Vitis



# Une marque reconnue

---

UNE MARQUE JURIDIQUE MAIS AUSSI UNE IDENTITÉ



# UNE MARQUE DÉPOSÉE, RECONNUE ET PROTÉGÉE

---

- **UNE MARQUE DÉPOSÉE ET PROTÉGÉE**

- Une marque protégée en France, en Europe, aux Etats-Unis
- Une marque de garantie et de certification permettant de certifier des producteurs en UE

- **UNE DEMARCHE RECONNUE et DEMANDEE en France :**

- Reconnue par Carrefour pour sa gamme de produits responsables



- Intégralité des marques propres de Castel certifiées Terra Vitis





## UNE MARQUE RECONNUE ET DEMANDEE A L'EXPORT

- Membre fondateur et pilier de la **Sustainable Wine Roundtable**, un consortium international sur le vin durable, regroupant 150 partenaires (distributeurs, monopoles, producteurs, certifications...)



Sustainable Wine  
ROUNDTABLE

NAPA GREEN



TREASURY WINE ESTATES

Demarcated Region since 1908

VINHOS VERDES



TESCO



Jancis Robinson.com



- Première organisation de producteurs signataire du **Bottle Weight Accord** sur la réduction de l'impact carbone de la bouteille de vin



## UNE MARQUE RECONNUE ET DEMANDEE A L'EXPORT

---

- Reconnue comme **démarche responsable** par les monopoles scandinaves depuis 2023



A/s VINMONOPOLET



# Terra Vitis: une certification

---

UN CAHIER DES CHARGES, UN PROCESSUS DE  
CERTIFICATION

# D'UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT A UNE CERTIFICATION

---

La philosophie Terra Vitis depuis 26 ans :

## **bâtir une certification solide et reconnue**

- Pertinence : des exigences en phase avec les attentes de l'aval et les réalités de terrain
- Sérieux : ≈ 60% des moyens financiers affectés au processus d'audit
- Durabilité : s'inscrire dans la durée et réfléchir à long terme (projets, partenariats...)

## **accessible à des exploitations à taille humaine**

- Temps = ressource rare :
  - contenir le temps d'audit et l'administratif
  - S'appuyer sur le collectif pour réduire la charge de travail individuelle
- Conserver une dimension humaine
  - Accompagnement / éervices / échanges
- Adhérer à la logique de Terra Vitis :
  - des questions simples et pratiques dont on comprend le sens / pas de boîte noire / pas de flou et de biais d'interprétation

# D'UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT A UNE CERTIFICATION

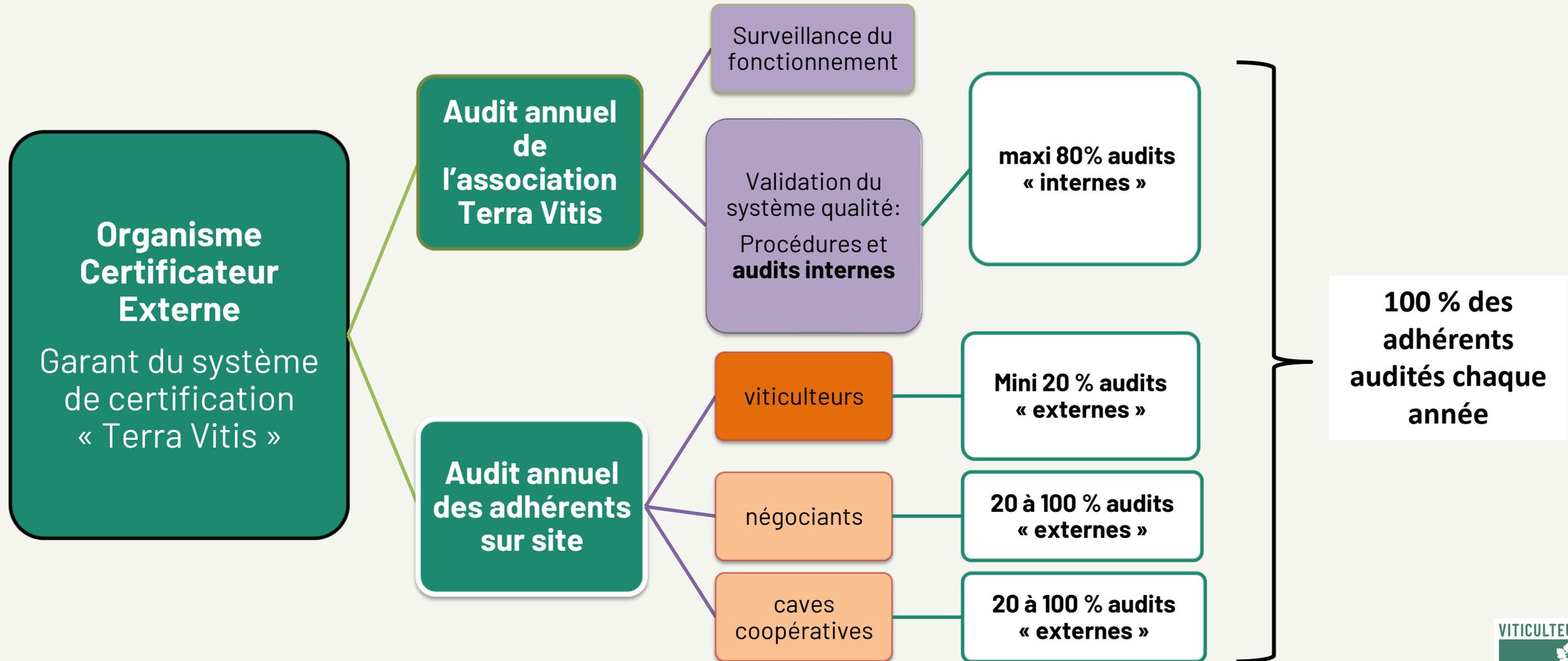
## UN PROCESSUS DE CONTROLE RIGoureux

---

- Une certification **d'entreprise** :
  - **L'ensemble** des pratiques et surfaces doit être **engagé, audité et certifié conforme** aux engagements du Cahier des Charges
- Une certification **du produit**:
  - **Un contrôle annuel** des adhérents **sur les pratiques du millésime certifié,**
  - Une **traçabilité totale** et contrôlée des produits certifiés de la vigne jusqu'au verre (producteurs / caves coopératives / négociants)
- Une certification **rigoureuse** :
  - Un processus de contrôle garantie par des **organismes de contrôle indépendants**, accrédités par le COFRAC
  - Un audit annuel des procédures de toutes les associations Terra Vitis

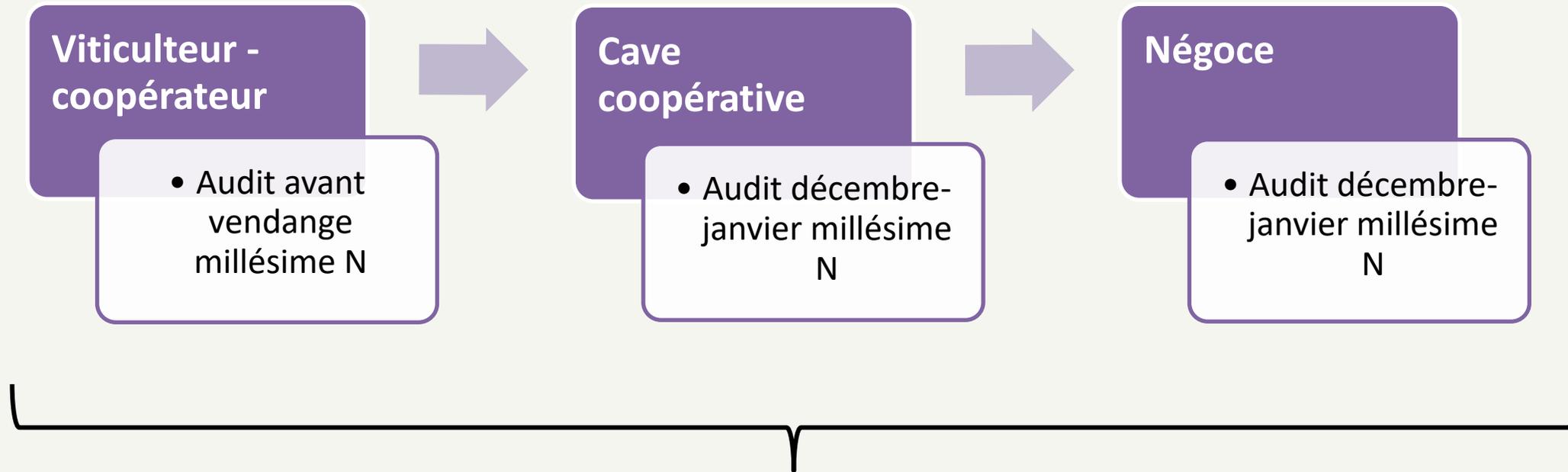
# D'UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT A UNE CERTIFICATION

## UN PROCESSUS DE CONTROLE RIGoureux



# D'UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT A UNE CERTIFICATION

## UN PROCESSUS DE CONTROLE RIGoureux



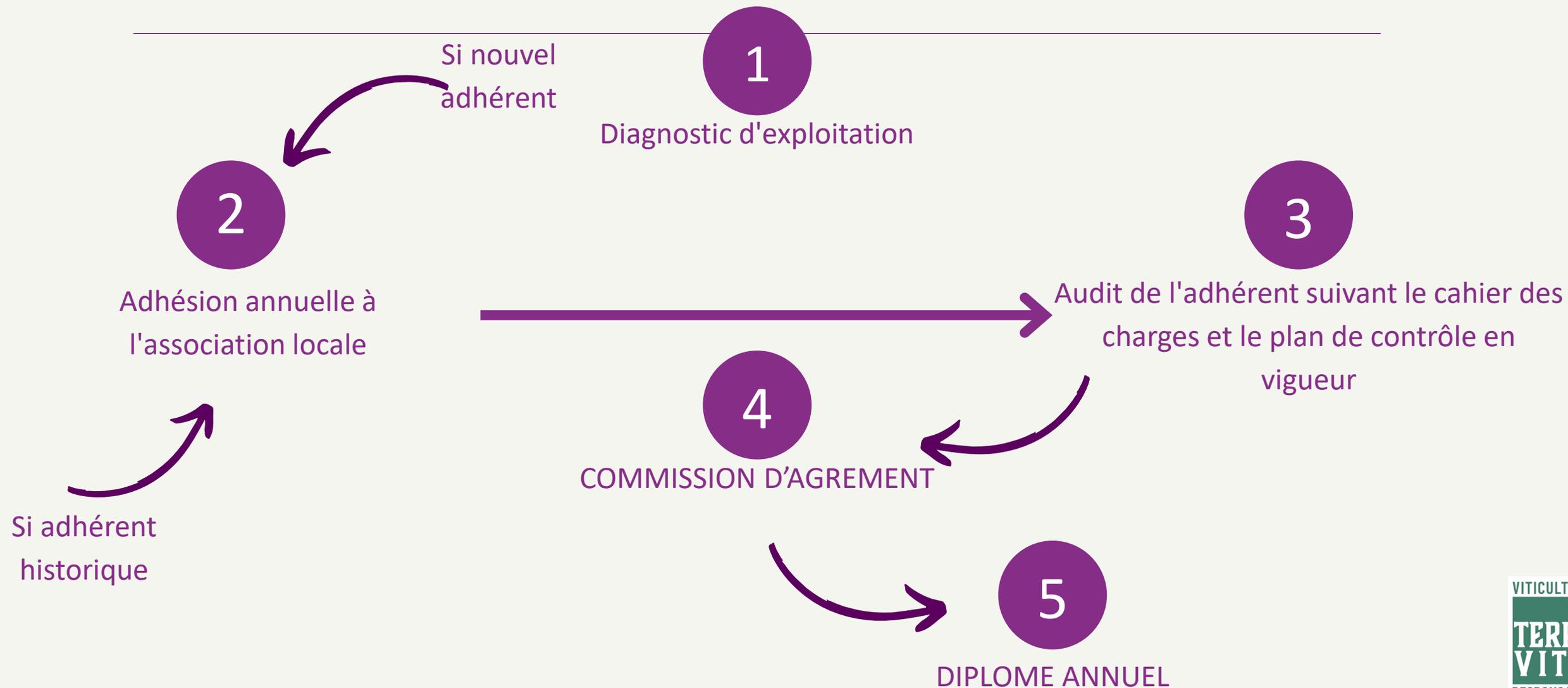
**100 % des adhérents audités chaque millésime**

**Traçabilité produit au millésime**

**La bouteille logotypée contient bien du vin certifié**

# D'UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT A UNE CERTIFICATION

## UNE ANNEE DE CERTIFICATION



# D'UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT A UNE CERTIFICATION

- Un cahier des charges (CDC) fondé sur les **3 piliers du développement** durable, évolutif
- CDC 2025-2026 : 80 engagements

	CHAPITRE 1	MES ENGAGEMENTS
SOCIAL SOCIETAL	CHAPITRE 2	FORMATION
	CHAPITRE 3	RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE DE L'ENTREPRISE
	CHAPITRE 4	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
	CHAPITRE 5	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE
ENVIRONNEMENT	CHAPITRE 6	PROTECTION DE LA FERTILITE DES SOLS
	CHAPITRE 7	STRATEGIE PHYTOSANITAIRE
	CHAPITRE 8	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU
	CHAPITRE 9	IMPACT CLIMATIQUE ET CONSOMMATION D'ENERGIE
	CHAPITRE 10	REDUCTION DES DECHETS ET RECYCLAGE
	CHAPITRE 11	TRAVAIL AU CHAI
ECONOMIQUE	CHAPITRE 12	DURABILITE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE
	CHAPITRE 13	PROMOUVOIR TERRA VITIS

# Focus sur quelques points d'engagements de Terra Vitis

---

RSE – volet social  
Impact Carbone  
Stratégie phytosanitaire  
Biodiversité

# Qu'est-ce que la RSE ?

---

# « RSE » - éléments de contexte - les origines de la Responsabilité Sociale des Entreprises

« business ethics »  
naissent  
aux USA

**XIXème**

**1950 : RSE**

**« Courant éthique »**

- Légitimation des entreprises et du capitalisme (guerre froide)
- Très anglo-saxon (éthique bien/mal)

**• Années 70: RSE**

**« Courant utilitariste »**

- RSE au service de la performance de l'entreprise
- Notion de parties prenantes

**1992:**

Concept  
Développement  
Durable

Capitalisme  
paternaliste en  
Europe  
(Michelin /  
Godin /  
Mines...)

**1950-75 : « Trente Glorieuses » :**

- Etat social - marchés immenses - environnement pas pris en compte

**• RSE « Courant institutionnel »**

- RSE réponse des entreprises aux enjeux du développement durable
- Parties prenantes dont institutions

**directive (UE)**

**2022/2464 dite CSRD «**

Corporate Sustainability Reporting Directive »:  
Obligation reporting extra-financier sur les données ESG (Environnement, Social et Gouvernance)

# « RSE » – éléments de contexte – les définitions de la RSE

## • Un concept à géométrie variable : des définitions

- «la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société»

*Commission européenne –RSE : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*

- « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable »

*Ministère de l'économie*

## • Une norme internationale : ISO 26000 (2010)

- non certifiable; fixe des lignes directrices



En quoi Terra Vitis répond aux exigences d'une démarche RSE ?

---

# EN QUOI TERRA VITIS RÉPOND AUX EXIGENCES D'UNE DÉMARCHE RSE ?

## QUELQUES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

---

1

Norme ISO 26000, imposant un cadre défini

2

Une feuille de route à fixer, des objectifs, un cheminement à définir, en impliquant toutes les parties prenantes

3

Des axes à l'échelle de l'entreprise pour répondre aux objectifs donnés

4

Un plan d'actions adapté et évolutif

5

Un suivi régulier, un contrôle / audit pour faire un état des lieux

**A l'échelle d'une exploitation « à taille humaine » : un défi conséquent :**

- Difficulté à impliquer les parties prenantes
- Temps de travail nécessaire
- Accompagnement extérieur parfois nécessaire (coût)



**Relever le défi par une réponse collective : TERRA VITIS**

# EN QUOI TERRA VITIS RÉPOND AUX EXIGENCES D'UNE DÉMARCHE RSE ?

## LES 7 QUESTIONS DE BASE – norme ISO 26000

- 
- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1. la gouvernance de l'organisation,          | → | Terra Vitis permet de réfléchir les interactions des exploitations dans un cadre collectif                             |
| 2. les droits de l'homme,                     | } | Volet social / formation / sécurité au travail de la démarche  |
| 3. les relations et conditions de travail,    |   |  |
| 4. l'environnement,                           | → | Volet Environnemental – pratiques viticoles/énergie/déchets/eau  |
| 5. la loyauté des pratiques,                  | → | Système de contrôle solide   |
| 6. les questions relatives aux consommateurs, | → | Partenariats / consommation responsable  |
| 7. les communautés et le développement local. | → | Terra Vitis une certification complète pensée par des exploitations à taille humaine = maintien de territoires vivants |

# Focus Terra Vitis

## La responsabilité sociale et sociétale

---

# REPONSE TERRA VITIS - RSE

- Travail sur le sujet depuis plusieurs années :
  - Echanges avec SEDEX
  - Groupes de travail avec consortium international SWR



**3 chapitres avec 18 engagements concrets obligatoires dont**

FORMSECU	L'ensemble des exploitants, salariés permanents et main d'oeuvre familiale doit suivre une formation à la sécurité au travail cohérente avec leur métier, au moins tous les cinq ans et pour chaque personne concernée
RSE	Annuellement répondre au questionnaire d'auto-évaluation de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise permettant d'identifier les éventuels risques sociaux auxquels les pratiques de l'entreprise l'exposent.
ATTESTVIGI	Demander une attestation de vigilance pour chaque contrat de prestation supérieur à 5000 euros HT avec un prestataire de main d'œuvre viticole.

# Focus Terra Vitis et l'enjeu Carbone

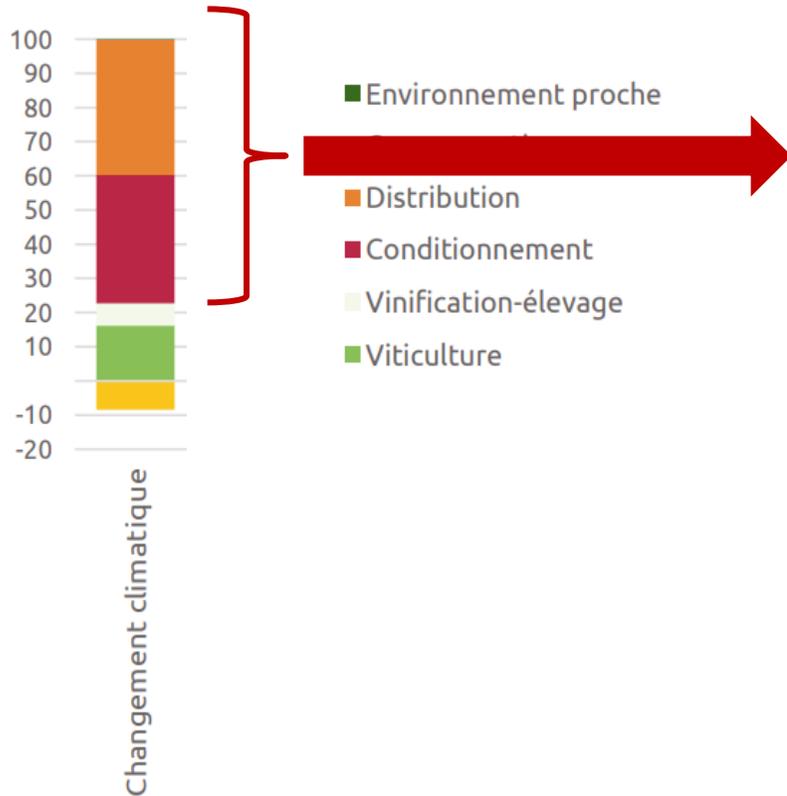
---

# Enjeu « Carbone » – éléments de contexte

## L'impact du vin

Source : IFV- projet ACYDU (2017)

### Filière des vins AOP de Bourgogne et Beaujolais



Conditionnement + distribution ≈ **50%** de l'impact carbone du vin

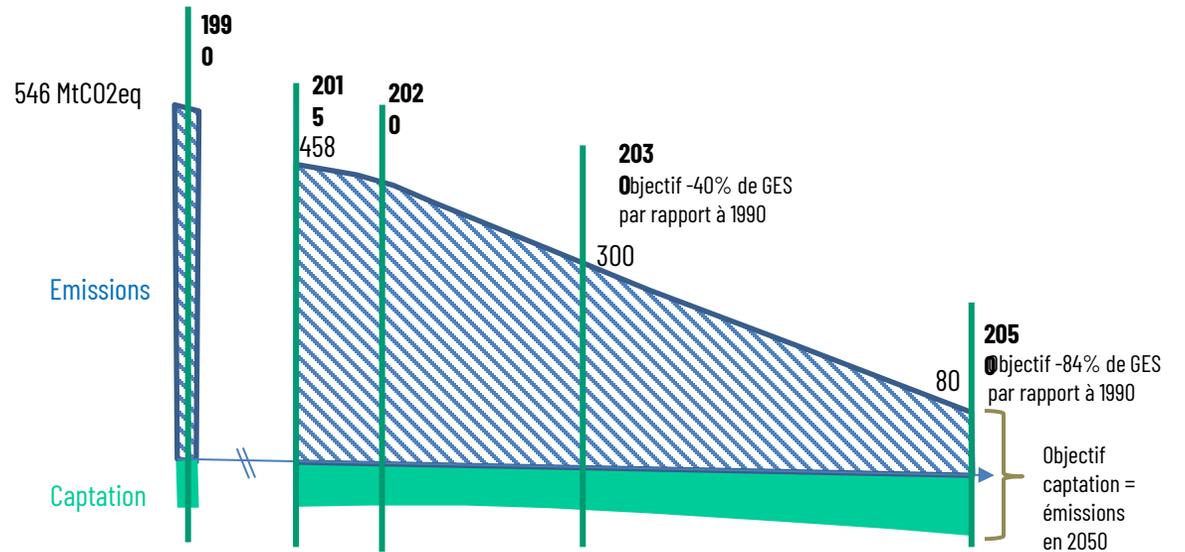
**Impact principal = le poids de la bouteille**



## AGRICULTURE

**OBJECTIFS de RÉDUCTION**  
des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015

2030 : -19%  
2050 : -46%



# REPONSE TERRA VITIS A L'ENJEU CARBONE ?

- Travail sur le sujet depuis plusieurs années :
  - Participation à des projets de recherche-expé (Qualenvi, Eco3vic...)
  - Identification bonnes pratiques chez les adhérents : diffusable ou non ?
  - Travail à échelle filière avec consortium international SWR



**Un chapitre avec 4 engagements concrets obligatoires dont**

<b>BOUTIMPACT</b>	<p>Faire un état des lieux visant à limiter l'impact carbone de la production d'une bouteille de vin tranquille. Chaque année:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Disposer du relevé du poids des bouteilles utilisées en vin tranquille</li><li>- Disposer du nombre approximatif (en % de la production mise en bouteille) pour chaque type de bouteille</li></ul> <p><b>Si le poids des bouteilles est supérieur à 420g sur tout ou partie de la gamme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Détailler une feuille de route d'allègement des bouteilles utilisées et identifier blocages éventuels</li></ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être engagé dans une filière de lavage et réemploi de la bouteille</li></ul>
<b>CARBONEACTION</b>	<p><b>Mettre en place un maximum d'actions et au moins 1 action</b> de réduction de la consommation d'énergie ou de l'impact carbone parmi la liste suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bannir les piquets métal pour toutes les nouvelles plantations et renouvellement de palissage (utiliser des piquets bois, renouvelables ou neutres en carbone)(valable 5 ans en l'absence de plantation en N+1)</li><li>- Restituer au sol les sarments sur toutes les surfaces mécanisables de l'exploitation (aucun brûlage)(valable annuellement)</li><li>- Planter 100m de haie (valable 10ans)</li><li>- Supprimer la fertilisation minérale sur toutes les surfaces en vignes de l'exploitation (valable annuellement)</li><li>- Planter des variétés résistantes (valable 10 ans)</li><li>- Enlever la capsule de surbouchage sur au moins 30% de la gamme (valable annuellement)</li><li>- Effectuer un bilan carbone avec un plan d'actions détaillé et des objectifs de réduction (valable 5ans)</li></ul>

# Focus Terra Vitis et la stratégie phytosanitaire

---

# REPONSE TERRA VITIS A L'ENJEU PHYTOS ?

- **Un chapitre avec 18 engagements concrets obligatoires** dont :

- Une limitation des IFT
- Une interdiction des CMR 1 et une limitation des CMR2



Traçabilité, conditions d'applications  
stocks, factures **intégralement**  
**contrôlés chaque année**

<b>IFTCMR</b>	Toutes les spécialités commerciales classées toxiques et <b>CMR1 sont interdites.</b> Pour les spécialités commerciales classées CMR 2 (H341,H351, H361, H361d, H361f, H361fd) : <b>l'IFT CMR2 (toutes cibles confondues : herbicides, fongicides, insecticides) ne doit pas dépasser 2 en moyenne sur 3 ans</b> (moyenne années 2025; 2026 et 2027) sur les surfaces en vignes
<b>IFTLIMIT</b>	<b>L'IFT Total moyen Terra Vitis sur 3 ans (2025, 2026, 2027) sur les surfaces en vignes doit être inférieur à l'IFT Total plafond de Terra Vitis</b> pour la zone géographique considérée, tel que précisé en annexe 9  Rappel : IFT Total Terra Vitis = somme des IFT Herbicide + IFT Phytos (hors Biocontrôle, hors traitements obligatoires Flavescence Dorée)

# Focus Terra Vitis et la Biodiversité

---

# REPONSE TERRA VITIS A L'ENJEU BIODIVERSITE ?

- **Un chapitre avec 6 engagements concrets obligatoires** dont :
  - Une surface réservée à la nature : protection de l'habitat
  - Des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer l'existant

<b>BIODIV</b>	<p>Calculer l'indicateur Biodiversité (pourcentage de la Surface Agricole Utile de l'exploitation en Infrastructure Agro Écologique) à l'aide du tableau de suivi disponible dans la boîte à outils nationale.</p> <p>Le pourcentage d'IAE doit être supérieur à <b>10% de la SAU totale</b>.</p>
<b>BIODIVACTION</b>	<p><b>Mettre en place un maximum d'actions et au moins 1 action</b> améliorant ou protégeant la Biodiversité parmi la liste suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poser et entretenir des nichoirs à insectes/chauve-souris/mésanges sur au moins un parcelle suivant les préconisations d'implantation détaillées en annexe 5 (action validée aussi longtemps que les nichoirs sont présents)</li><li>- Participer à l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (valide si participation dans l'année)</li><li>- Conventionner une action de protection/conservation avec une association naturaliste (LPO...)(valide si convention dans l'année)</li><li>- Simplifier l'entretien de l'enherbement (moins de tonte/rolofaca...)(enregistrer nombre de tontes ou avoir le matériel spécifique)</li><li>- Planter des haies (au moins 100m cumulés) (action valide jusqu'à 10ans après plantation)</li><li>- Planter des parcelles en Agroforesterie (action valide jusqu'à 10ans après plantation)</li><li>- Mettre en place des jachères mellifères (valide si fait dans l'année)</li><li>- Être certifié Label Haie ou Bee Friendly (valide si certifié l'année considérée)</li></ul>

Pour en savoir plus

---

- **Rencontres annuelles Terra Vitis :**

- Evolutions de Cahier des Charges
- Communication - reconnaissance
- Echanges avec adhérents - ateliers de travail - formation Santé Sécurité

**Centre-Loire (18-58-45-63-42...) : 18 décembre 2024 - BUE (Sancerre)**

**Muscadet (44-85-56...) : 29 janvier 2025 - CHÂTEAU-THEBAUD**

**Anjou (49-79-86...) : 30 janvier 2025 - MARTIGNE-BRIAND**

**Touraine (37, 41, 72, 36...) : 31 janvier 2025 - MONTLOUIS**

*Ouvert à tous les viticulteurs, conseillers, distributeurs souhaitant se renseigner sur Terra Vitis*

**MERCI.**

**INTER.**  
INTERPROFESSION  
DES VINS DE LOIRE **Loire**